



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 mars 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 2 mars 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 2), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 4), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 4), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n° 2), M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 4), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à compter de la question n° 2), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 34 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question n° 2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 4), M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 5), Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 35), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Christophe LIME, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 16), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 5), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question n° 4), Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 4), M. Ludovic FAGAUT, M. Philippe GONON (à compter de la question n° 4), M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 5), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Christine WERTHE.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Françoise PRESSE, Mme Claudine CAULET à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Pascal CURIE à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Danielle DARD (à compter de la question n° 35), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Rosa REBRAB à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Nicolas BODIN, M. Dominique SCHAUSS à M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 16), M. Rémi STHAL à Mme Anne VIGNOT, Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 5), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 5), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Michel OMOURI (à compter de la question n° 4), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Philippe GONON à Mme Mina SEBBAH (à compter de la question n° 4), Mme Sophie PESEUX à Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Christine WERTHE à M. Pascal BONNET.

OBJET : 1 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir
certains actes de gestion courante**

**Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et
L 2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

Par délibération en date du 15 septembre 2016, vous m'avez accordé, pour toute la durée de mon mandat, les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement des diverses opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

I - Conventions

I.1 - Conventions diverses

- Avenant n° 4 à la convention de location du droit de chasse du 4 septembre 2014 passée entre la Ville de Besançon et l'Association Communale de Besançon (ACCA) relative aux forêts communales de Chailluz, Bregille et Planoise.

- Convention pour travaux à caractère pédagogique entre la Ville de Besançon et le CFFPA de Châteaufarine en vue de la réalisation de chantiers d'entretien d'espaces verts.

- Convention pour travaux à caractère pédagogique en forêt communale de Chailluz entre la Ville de Besançon et le Centre de Formation d'Apprentis Agricoles de Châteaufarine en vue de la réalisation de chantiers sylvicoles et d'exploitation forestière.

- Convention de prêt de longue durée entre la Ville de Besançon et le Département de la Moselle pour des œuvres majeures à l'occasion de la fermeture pour rénovation du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie.

I.2 - Conventions de locations nouvelles et renouvellements

- **Avenue de la 7^{ème} Armée Américaine** : Convention de location d'un terrain par Engie au profit de la Ville de Besançon à titre gratuit pour l'implantation ponctuelle de la manifestation Circasismic et la résidence du CIRQUE PLUME (Date d'effet de la convention : 25 avril 2016).

- **Avenue de la 7^{ème} Armée Américaine** : Convention de mise à disposition d'un terrain au profit de l'association CIRCASISMIC à titre gratuit pour le festival Circasismic (Date d'effet de la convention : 4 mai 2016).

- **Avenue de la 7^{ème} Armée Américaine** : Convention de mise à disposition d'un terrain au profit du CIRQUE PLUME à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 5 septembre 2016).

- **1 chemin de la Baume** : Convention de mise à disposition de locaux au profit de l'ASCMB FOOTBALL, moyennant un loyer annuel de 388 € (Date d'effet de la convention : 1^{er} juillet 2016).

- **27 rue des Boucheries** : Convention de mise à disposition de la façade de l'ex-Conservatoire National de Région au profit du SYNDICAT MIXTE DU MUSEE DE PLEIN AIR DES MAISONS COMTOISES, à titre gratuit, dans le cadre de la manifestation culturelle «Paper is not dead» (Date d'effet de la convention : 23 mars 2016).

- **27 rue des Boucheries** : Convention de mise à disposition de l'ex-Conservatoire de Région au profit de la SMCI EDITEUR IMMOBILIER, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 1^{er} juillet 2016).

- **Rue du Bougney** : Convention de mise à disposition d'un atelier d'artiste au profit d'Evelise MILLET, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 1^{er} novembre 2016).

- **Rue du Bougney** : Convention de mise à disposition d'un atelier d'artiste au profit du Sculpteur Vanly TIENE, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 1^{er} novembre 2016).

- **Rue du Bougney** : Convention de mise à disposition d'un atelier d'artiste au profit de Benjamin DESOCHE, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 1^{er} octobre 2016).

- **Rue du Bougney** : Convention de mise à disposition d'un atelier d'artiste au profit de l'association LES DEUX PORTES, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 1^{er} octobre 2016).

- **27 rue Brulard** : Convention de location d'un appartement auprès de GRAND BESANÇON HABITAT pour une mise à disposition des Educateurs de Prévention Spécialisée de la Grette (ADDSEA) en remplacement du local du 29 rue Brulard appelé à être déconstruit, moyennant un loyer annuel de 3 202,68 € (Date d'effet de la convention : 1^{er} juin 2016).

- **27 rue Brulard** : Convention de mise à disposition de locaux au profit de l'ADDSEA pour les éducateurs de Prévention Spécialisée de la Grette, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 1^{er} juin 2016).

- **37 B rue de Chaillot** : Convention de mise à disposition d'un appartement loué à la SAIEMB pour une mise à disposition pour nécessité absolue de service à M. BOUAISS, gardien des complexes sportifs Est de Besançon, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 1^{er} mai 2015).

- **8 avenue de Chardonnet** : Convention de mise à disposition de locaux au profit de la SOCIETE NAUTIQUE DE BESANÇON CANOE-KAYAK, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 01/06/2016).

- **10 avenue de Chardonnet** : Convention de mise à disposition de locaux dans la Friche artistique de Besançon au profit de l'association PIECES DETACHEES, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 1^{er} mars 2016).

- **10 avenue de Chardonnet** : Convention de mise à disposition de locaux dans la Friche artistique de Besançon au profit de l'AMICALE SPORTIVE BISONTINE, dans le cadre de la manifestation du Trail des Forts 2016, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 4 mai 2016).

- **10 avenue de Chardonnet** : Convention de mise à disposition de la Grande Halle dans la Friche artistique de Besançon au profit de LA RODIA, pour la préparation de la manifestation Détonation 2016, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 1^{er} juin 2016).

- **10 avenue de Chardonnet** : Convention de mise à disposition de locaux dans la Friche artistique de Besançon au profit de la COMPAGNIE NON NEGOCIABLE, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 1^{er} février 2016).

- **10 avenue de Chardonnet** : Convention de mise à disposition de locaux dans la Friche artistique de Besançon au profit de MUCHMUCHE COMPANY, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 4 mai 2016).

- **30 avenue Clemenceau** : Convention de location d'un appartement loué à ALOES pour une mise à disposition pour nécessité absolue de service à M. DAVID, gardien des complexes sportifs centre de Besançon, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 15 octobre 2015).

- **1 place de Coubertin** : Convention de de mise à disposition de locaux mutualisés dans la Maison de Quartier de Montrapon au profit de la FEDERATION FRANÇAISE DE CARDIOLOGIE, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 1^{er} janvier 2016).

- **7 rue de l'Epitaphe** : Convention de mise à disposition de locaux au profit du DEPARTEMENT DU DOUBS, moyennant un loyer annuel de 5 184 € (Date d'effet de la convention : 1^{er} avril 2016).

- **8 rue de l'Epitaphe** : Convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association ATELIER MUSICAL DE MONTRAPON, en remplacement du local du 19 avenue Léo Lagrange déconstruit, moyennant un loyer annuel de 423,93 € (Date d'effet de la convention : 1^{er} décembre 2015).

- **2 avenue Edgar Faure** : Convention de mise à disposition d'un terrain et d'un local technique au profit de TDF, moyennant un loyer annuel de 360 € (Date d'effet de la convention : 1^{er} janvier 2016).

- **80 chemin du Fort de Bregille** : Convention de location de terrains au profit de TDF, moyennant un loyer annuel de 9 925 € (Date d'effet de la convention : 5 janvier 2016).

- **55 chemin du Fort de Bregille** : Convention de mise à disposition du Fort de Beauregard au profit de l'ASSOCIATION SEIZE MILLE, à titre gratuit, pour une manifestation culturelle dans le cadre du festival DEVIATIONS (Date d'effet de la convention : 9 mai 2016).

- **99 chemin du Fort de Bregille** : Convention de mise à disposition de locaux au Fort de Bregille au profit de l'ASSOCIATION AU BONHEUR DES ENFANTS, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 1^{er} novembre 2015).

- **99 chemin du Fort de Chaudanne** : Convention de location pour un local de stockage au profit de l'association ECLAIREUSES ET ECLAIREURS LAIQUES DE FRANCHE-COMTE, moyennant un loyer annuel de 30 € (Date d'effet de la convention : 1^{er} janvier 2016).

- **99 chemin du Fort de Planoise** - Convention de mise à disposition du Fort de Planoise au profit de LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE PUBLIQUE, pour des entraînements ponctuels, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 1^{er} octobre 2016).

- **Avenue de la Gare d'Eau** : Convention de mise à disposition de la tour bastionnée de Chamars au profit de l'ASSOCIATION SEIZE MILLE, à titre gratuit, pour une exposition dans le cadre du festival DEVIATIONS (Date d'effet de la convention : 9 mai 2016).

- **Avenue de la Gare d'Eau** : Convention de mise à disposition de la tour bastionnée de Chamars au profit de l'ASSOCIATION BESANÇON TRIATHLON, à titre gratuit, pour servir de base logistique dans le cadre de l'organisation d'une épreuve sportive (Date d'effet de la convention : 10 juin 2016).

- **Avenue de la Gare d'Eau** : Convention de mise à disposition de la tour bastionnée de Chamars au profit de l'ASSOCIATION FUG GAME, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 26 août 2016).

- **Rue Girod de Chantrans** : Convention de location de la tour bastionnée des Cordeliers au profit de l'association AVE, à titre gratuit, pour la mise en place d'une exposition (Date d'effet de la convention : 9 mars 2016).

- **Rue Jacquart** : Convention de mise à disposition de parkings au profit de LA POSTE, moyennant un loyer annuel de 10 000 € (Date d'effet de la convention : 1^{er} juin 2016).

- **28 rue Mégevand** : Convention de mise à disposition de l'Eglise Notre Dame au profit de l'ensemble musical CRISTOFORI pour un enregistrement, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 2 mai 2016).

- **4 chemin de Palente** : Convention de mise à disposition de locaux au profit de l'entreprise PANORAMA - CUISINE MODE D'EMPLOI, moyennant un loyer annuel de 50 976 € (Date d'effet de la convention : 4 janvier 2016).

- **11 avenue du Parc** : Reprise du bail commercial au profit de KHY POLA, suite à l'acquisition des locaux par la Ville, moyennant un loyer annuel de 6 840 € (Date d'effet de la convention : 1^{er} avril 2016).

- **1 rue Pesty** : Convention de location d'un appartement communal pour une mise à disposition pour nécessité absolue de service à M. FEZAZI, gardien des complexes sportifs Ouest de Besançon, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 14 juillet 2014).

- **Rue Picasso** : Convention de mise à disposition de locaux au profit de l'ASSOCIATION SAUVEGARDE DE BESANÇON, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 23 novembre 2015).

- **24 rue des Roses** : Convention de mise à disposition de locaux au profit du DEPARTEMENT DU DOUBS, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 1^{er} avril 2016).

- **46 rue de Trey** : Convention de mise à disposition de locaux de stockage au profit de l'EPCC LES DEUX SCENES, à titre gratuit (Date d'effet de la convention : 15 février 2016).

- **8 rue des Vieilles Perrières** : Convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association FRANCHE SYLVANIE, moyennant un loyer annuel de 360 € (Date d'effet de la convention : 1^{er} janvier 2016).

- **14 rue Violet** : Convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association UNION REGIONALE CIDFF, moyennant un loyer annuel de 658,56 € (Date d'effet de la convention : 15 février 2016).

- **6 rue Jean Wyrsch** : Convention de mise à disposition de locaux au profit du DEPARTEMENT DU DOUBS, moyennant un loyer annuel de 17 168 € (Date d'effet de la convention : 1^{er} avril 2016).

II - Comptabilité

1) Signature d'un contrat de prêt avec la Banque Postale

Afin d'assurer le financement d'une partie de ses investissements 2016, la Ville de Besançon a contracté un prêt auprès de la Banque Postale. Cet emprunt est classé en catégorie 1A (risque minimum) dans la classification Gissler. Les conditions financières sont les suivantes :

- Montant : 1 800 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 0,70 %
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

- Mode d'amortissement : échéances constantes
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt soit 1 800 €.

Le prêt a été encaissé le 30 novembre 2016 à l'imputation 16.01.1641.20200.

2) Signature d'un contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bourgogne-Franche-Comté

Dans le cadre de la consultation bancaire lancée en septembre 2016 et compte tenu des bonnes opportunités de taux fixes proposées, la Ville de Besançon a signé un contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne pour financer les investissements 2017 du budget principal et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 5 000 000 €
- Score Gissler : 1A (risque minimum)
- Taux : Fixe 0,72 %
- Durée du remboursement : 180 mois soit 15 ans
- Echéances : Trimestrielles et constantes
- Amortissement du capital : Progressif
- Base de calcul des intérêts : 360 / 360
- Commission d'intervention : 4 000 €
- Remboursement anticipé : autorisé totalement ou partiellement, à une date d'échéance avec un préavis d'un mois et moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Déblocage des fonds : 25 mars 2017

Le prêt sera encaissé à l'imputation 16.01.1641.20200.

III - Contentieux

- **Affaire R. et autres c/ commune de Besançon** : Défense des intérêts de la commune de Besançon dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon en date du 26 janvier 2017.

Les requérants sollicitent l'annulation du permis de construire délivré par arrêté du Maire le 29 juillet 2016 à Habitat 25 pour l'édification d'un immeuble de 12 logements en surélévation d'un parking existant 5B rue Lecourbe, ainsi que de la décision du Maire de rejet de leur recours gracieux en date du 2 décembre 2016.

- **Affaire C. et autres c/ commune de Besançon** : Défense des intérêts de la commune de Besançon dans le cadre d'un référé suspension introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon en date du 23 janvier 2017.

Les requérants sollicitaient la suspension de l'arrêté du 18 août 2016 accordant à la CAGB le permis d'aménager un terrain familial sur une parcelle située Chemin de la Providence à Besançon. Ils demandaient également la condamnation de la commune à leur payer la somme de 3 000 € au titre des frais irrépétibles.

Par ordonnance du 13 février 2017, le juge des référés a rejeté la requête des requérants.

- **Affaire Syndicat X c/ commune de Besançon** : Défense des intérêts de la commune de Besançon dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon en date du 6 octobre 2016.

Les requérants sollicitent, d'une part, l'annulation du permis de construire délivré par arrêté du Maire le 20 mai 2016 à la société ICADE PROMOTION pour la construction de deux immeubles collectifs à usage d'habitation situés 32 rue de Dole, et, d'autre part, de la décision explicite de rejet de leur recours gracieux en date du 21 juillet 2016.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce bilan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de ce bilan.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint suppléant,



Nicolas BODIN,
Deuxième Adjoint.

